בס"ד

La Voie à Suivre

Publié par les institutions Orot 'Haïm ou Moché Israël

Sous la présidence du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Fils du Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi Moché Aharon Pinto zatsal et petit-fils du saint Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi 'Haïm Pinto zatsal

Bulletin hebdomadaire sur la Paracha de la semaine MASKIL LÉDAVID

Réflexions sur la Paracha hebdomadaire du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Nitsavim
20 Septembre 2025
27 Eloul 5785
1413

	All.	Fin	R. Tam
Paris	19h36	20h40	21h28
Lyon	19h25	20h27	21h11
Marseille	19h23	20h22	21h01
Tel Aviv	18h21	19h17	19h53
Jérusalem	18h04	19h15	19h55

Paris • Orh 'Haïm Ve Moché
32, rue du Plateau • 75019 Paris • France
Tel: 01 42 08 25 40 • Fax: 01 42 06 00 33
hevratpinto@aol.com

Jérusalem • Pninei David
Rehov Bayit Va Gan 8 • Jérusalem • Israël
Tel: +972 2643 3605 • Fax: +972 2643 3570
p@hpinto.org.il

Ashdod • Orh 'Haim Ve Moshe
Rehov Ha-Admour Mi-Belz 43 • Ashod • Israël
Tel: +972 88 566 233 • Fax: +972 88 521 527
orothaim@gmail.com

Ra'anana • Kol 'Haïm
Rehov Ha'ahouza 98 • Ra'anana • Israël
Tel: +972 98 828 078 • +972 58 792 9003
kolhaim@hpinto.org.il

Hilloula

- Le 27 Eloul, Rabbi Yéhouda Zeev Leibowitz
- Le 28 Eloul, Rabbi Its'hak Akrish
- Le 29 Elloul, Rabbi Chlomo Amarilio
- Le 1er Tichri (Roch Hachana), Rabbi Yehouda Ayache
- Le 2 Tichri, Rabbi David Rappaport
- Le 3 Tichri, Rabbi Yossef Vital
- Le 4 Tichri, Rabbi Avraham ben Ye'hiel

Comment se présenter devant D.ieu à Roch Hachana ?

« Vous vous tenez aujourd'hui, vous tous, devant l'Éternel, votre Dieu. »

(Dévarim 29, 9-10)

Nous lisons cette paracha au mois d'Eloul, quelques jours à peine avant Roch Hachana. Le Zohar explique d'ailleurs que les mots « vous vous tenez aujourd'hui » sont une allusion à Roch Hachana. En ce jour, nous nous présentons en quelque sorte devant le Roi du monde, défilant comme des pièces de bétail. Qui n'aurait pas peur à l'idée que la terre entière est alors jugée, depuis Son trône, par le Souverain suprême, qui décrète le sort de chacun en fonction de sa préparation ?

Le Texte continue : « afin d'entrer dans l'alliance de l'Éternel, ton D.ieu » (Dévarim 29, 11). Chaque Juif est lié au Roi du monde par un lien fort et solide, et lorsqu'il faute et transgresse Sa Torah, il porte atteinte à cette alliance, coupe ce lien. Cependant, s'il regrette ses fautes et se repent complètement, il fait de nouveau partie intégrante de cette alliance et retrouve ce lien très fort avec le Saint béni soit-Il.

Mais il ne faut pas croire que seuls les gros péchés coupent ce lien avec le Créateur, car c'est même le cas de fautes qui nous semblent petites et infimes. Adam Harichon, le premier homme, directement formé par la Main du Créateur, fut créé à Roch Hachana, et nos Sages affirment (Sanhédrin 38b) qu'il éclairait d'un bout du monde à l'autre. Pourtant, le serpent parvint à l'entraîner à la faute, et il transgressa la volonté divine en consommant de l'arbre de la connaissance du Bien et du Mal. Or, du fait de cette faute, nos Sages, de mémoire bénie, l'ont affublé de qualificatifs extrêmement péjoratifs, allant jusqu'à le traiter d'impie et de renégat.

« Où es-tu ? » va lui demander le Créateur Lui-même, soulignant la chute vertigineuse du premier homme, et la gravité de la faute : aussi légère puisse-t-elle nous paraître, elle éloigne énormément l'homme du Créateur et porte atteinte à l'alliance qui nous unit à Lui. C'est pourquoi Il nous engage à nous repentir et à retrouver ainsi ce lien avec Lui.

Il convient d'ajouter ici une autre précision : si nous nous tenons tous devant D.ieu, le jour du jugement, on peut se présenter de différentes manières. Il y a celui qui se tient devant Lui sans aucune préparation préalable, couvert des souillures de ses fautes, dont il ne s'est pas lavé et désinfecté. Mais il y a aussi celui qui se tient devant le Roi du monde, propre et impeccable, s'étant efforcé pendant le mois d'Eloul d'analyser et de rectifier ses actes, de redresser la barre et de revenir vers le Créateur. Un tel homme se tiendra bien droit à Roch Hachana, certain que dans la bonté divine, il sortira acquitté de son jugement, étant donné qu'il a fait son maximum pour rentrer dans l'alliance de D.ieu et renforcer le lien avec Lui.

Et comment l'homme peut-il obtenir ce mérite ? Seulement avec la Torah de vérité, les mitsvot et les bonnes actions qu'il a à son actif : en effet, le fait de se consacrer à la Torah crée le défenseur le meilleur pour le jour du jugement – et c'est ce que sous-entend le verset, à travers l'expression « vous vous tenez », où le pronom « vous », en hébreu « atem », est composé des mêmes lettres que le mot émeth (vérité), qui renvoie clairement à la Torah. Si l'homme se présente lors de son jugement armé de la Torah dont il suit la voie, il a la garantie d'être acquitté et inscrit pour une vie bonne et la paix.

Et s'il a le mérite d'être « comme un arbre planté auprès des cours d'eau » – les cours d'eau de la Torah –, tous les vents qui souffleraient sur cet arbre ne pourraient le faire tomber de la voie de la Torah et des mitsvot. À l'instar des longs roseaux qui poussent au bord de la mer et que tous les vents du monde ne pourraient faire plier même en s'attaquant à eux de toutes parts. Pourquoi ? Car leurs racines jouissent d'une abondance d'eau. De même, l'homme qui est profondément ancré dans les eaux de la Torah est vraiment protégé et vacciné contre le mauvais penchant, et même si nombre des épreuves de la vie lui tombaient dessus, avec l'aide du Ciel, il parviendrait à les surmonter.

Puissions-nous mériter de nous tenir, le jour du jugement, avec un grand renfort et les défenseurs créés par la Torah, nos mitsvot et bonnes actions, et avec l'aide de D.ieu, nous serons inscrits et scellés immédiatement dans le livre de la vie et de la paix, Amen !

GUIDÉS PAR LA ÉMOUNA

Étincelles de émouna et de bita'hon consignées par le Gaon et Tsaddik Rabbi **David 'Hanania Pinto** chelita

J'ai donné pour Rabbi 'Haïm Pinto, je n'ai pas peur !

Voici le récit que nous fit un généreux donateur, au cours d'une hilloula de Rabbi 'Haïm Pinto zatsal : sur son bilan annuel figuraient, outre les recettes et les dépenses de son affaire, d'importantes sommes données à des institutions de Torah, dons déductibles d'impôt.

Après avoir examiné les reçus joints au dossier, les inspecteurs du fisc conclurent à une fraude, et refusèrent de déduire ces sommes des impôts qu'il devait payer. De ce fait, il fut condamné à verser au Trésor public une amende colossale de 2 millions de dollars.

Pourtant, loin de se décourager, il fit alors un nouveau don de 50.000 dollars à nos institutions. Mais une fois de plus, lorsqu'il envoya le reçu au Trésor public, il se heurta à la suspicion du fisc, qui alla jusqu'à lui envoyer un inspecteur chargé de le mettre en garde contre le blanchiment d'argent.

Sans se laisser intimider, il répondit à cet homme très durement. Tous les reçus qui leur avaient été envoyés étaient authentiques, et avaient été délivrés en échange de dons bien réels. « Disparaissez de ma vue ! » conclut-il sans mâcher ses mots.

L'inspecteur porta plainte pour outrage à un agent des services publics. La police ne tarda pas à venir l'arrêter. Mais notre donateur ne perdit pas confiance et leur parla sur le même ton qu'à l'inspecteur du fisc. « J'ai fait des dons aux institutions de Torah de Rabbi 'Haïm Pinto ainsi qu'à d'autres institutions similaires, leur cria-t-il, et c'est pourquoi je n'ai peur de rien ! Partez d'ici tout de suite ! »

Face à une telle détermination, les officiers changèrent de ton et quittèrent notre ami le plus amicalement du monde. Une heure après, ils téléphonèrent pour l'informer du fait qu'ils voulaient arriver à un compromis : au lieu des 2 millions d'impôts, ils ne réclamaient plus que 10.000 dollars ! Ils ajoutèrent en outre qu'une lettre d'excuse allait lui être envoyée, pour l'avoir incommodé.

Du fait que tous ces dons avaient été versés aux institutions de Torah au nom de Rabbi 'Haïm Pinto, cet homme n'avait pas ressenti la moindre peur face aux agents du fisc et de la police, certain que le Tsadik lui viendrait en aide.

Et effectivement, au lieu d'être arrêté et sanctionné, il jouit d'une protection miraculeuse, si bien qu'il ne dut payer au Trésor public qu'une somme dérisoire par rapport à celle qu'on lui avait réclamée au début.

DE LA HAFTARA

« Je veux me réjouir pleinement en l'Éternel que mon âme se délecte en mon D.ieu ! » (Yéchayahou 61, 10 et suivants)

Il s'agit de la septième haftara lue pendant les sept Chabbatot de consolation, à partir du Chabbat qui suit le 9 Av.

CHEMIRAT HALACHONE

Pas de différence

Concernant l'interdit du colportage, il n'existe aucune différence entre le fait de rapporter à l'oral ou par écrit ce qu'Untel a fait ou dit sur notre interlocuteur. De même, cela ne fait pas de différence si l'on rapporte qu'Untel l'a critiqué ou bien qu'il a décrié sa marchandise, car dans tous les cas, on instille en son cœur la haine.

Paroles de Tsaddikim

Qu'est-ce que tu as pris sur toi ?

Lorsqu'un homme prend de bonnes résolutions en cette période, il prouve sa volonté d'améliorer ses actes et le Saint béni soit-Il dans Sa bonté le juge en fonction de sa situation présente.

L'homme doit certes faire tous les efforts pour que ses résolutions tiennent tout au long de l'année, mais même si elles ne tiennent que peu de temps après Yom Kippour, par exemple s'il s'engage à ne pas dire de lachone hara après Kippour, ne serait-ce qu'une demi-heure, cela est déjà une grande chose, car le mauvais penchant se renforce chaque jour, cherchant à tuer l'homme, et nous n'avons pas la force de le vaincre. C'est pourquoi chaque effort investi pour le surmonter a de l'importance aux yeux du Créateur. Si l'on demande comment il est possible de maintenir cet élan d'élévation une fois les Jours redoutables passés, Maran a répondu : « Si l'on pouvait conserver le sentiment que "je fixe constamment mes regards sur l'Éternel", tout irait bien. »

Le saint Tséma'h Tsédek, que son mérite nous protège, disait qu'une bonne résolution prise en ces jours redoutables est « un nouvel habit, pour un être nouveau, pour la nouvelle année ». Rabbi Eliahou Lopian (Lev Eliahou, partie sur la téchouva, p. 341) expliquait en ce sens les paroles de la Michna : « Rabbi Eliezer ben Yaakov disait : celui qui accomplit une mitsva s'acquiert un défenseur. » (Avot 4, 1) D'après le Rav Lopian, la précision « celui qui accomplit une mitsva », donnée au présent et non au passé, qui plus est au singulier, nous apprend qu'il ne s'agit pas de celui qui accomplit ponctuellement une mitsva, mais de celui qui s'engage à en accomplir une de manière fixe. Dans ce cas, il s'acquiert un défenseur pour le jour du jugement.

Le célèbre Rav Elimélekh Bidermann chelita a raconté l'histoire d'un Avrekh qu'il connaît depuis sa jeunesse, lequel souffrait depuis des années du fait d'un tympan percé. La douleur était intense, encore renforcée par le fait qu'il ne pouvait se tremper dans un mikvé – il est en effet interdit de mouiller l'oreille en pareil cas. Le jour de Hochana Raba, il y a quelques années (en 5775), il se rendit chez un Rav qui lui affirma qu'il était temps qu'il se fasse opérer. Des spécialistes du monde médical lui obtinrent en un temps record une date pour l'opération. Et c'est là qu'arriva un miracle exceptionnel : lorsque le spécialiste l'examina avant l'intervention, il constata que tout était rentré dans l'ordre : ses tympans étaient parfaitement intacts !

Cette guérison prodigieuse laissa pantois tous ceux qui connaissaient cet Avrekh. Il avait souffert tant d'années… La perplexité générale dura jusqu'au moment où notre ami se souvint qu'au dernier Roch Hachana, il avait pris sur lui de ne pas parler pendant la prière. Apparemment, conclut le Rav Bidermann, pour avoir résolu de fermer sa bouche, le trou qu'il avait au tympan s'était refermé…

PERLES SUR LA PARACHA

L'étincelle inextinguible

« Tes proscrits, fussent-ils à l'extrémité des cieux, l'Éternel, ton Dieu, te rappellerait de là, et là même Il irait te reprendre. » (Dévarim 30, 4)

L'enseignement suivant est rapporté au nom du Baal Chem Tov, de mémoire bénie, dans l'ouvrage Sia'h Yaakov Yossef : même à l'heure où un homme d'Israël faute de quelque façon que ce soit, au fond de son cœur vibre une petite étincelle de crainte du Ciel. Et même s'il était entraîné jusqu'à l'extrémité des cieux, si au fond il a une pointe de crainte du Ciel, de là Hachem le rappellera et de là Il ira le reprendre. Cette pensée finira par le sauver et l'amènera à la téchouva.

Souviens-Toi de nous pour la vie spirituelle

« Et l'Éternel, ton Dieu, circoncira ton cœur et celui de ta postérité, pour que tu aimes l'Éternel, ton Dieu, de tout ton cœur et de toute ton âme, en faveur de ta vie. » (Dévarim 30, 6)

Le Or Ha'haïm explique que les mots « en faveur de ta vie » concernent la vie en ce monde, car l'homme n'a pas de raison d'être, de but réel dans la vie, sans l'accomplissement des mitsvot et l'attachement à D.ieu. Et s'il n'accomplit pas les mitsvot et n'étudie pas la Torah, il n'est pas appelé vivant, car les impies, de leur vivant, sont appelés morts.

C'est pourquoi, pendant la période de repentir, nous ajoutons dans notre prière la demande suivante : « Souviens-Toi de nous pour la vie, Roi qui désire la vie, et inscris-nous dans le livre de la vie, en faveur de Toi, D.ieu vivant. » Nous demandons en fait l'existence spirituelle, une existence que le Saint béni soit-Il désire, à travers les mitsvot et les bonnes actions visant à procurer de la satisfaction au Saint béni soit-Il.

Le repentir, vecteur de bénédictions

« (…) que tu reviennes à l'Éternel, ton Dieu, de tout ton cœur et de toute ton âme. » (Dévarim 30, 10)

Concernant les voies de la téchouva, il est rapporté dans le Zohar (A'haré Mot 69, 2), au nom de Rabbi Its'hak, que lorsque l'homme se repent devant le Roi suprême et prie du fond du cœur, il applique le verset « des profondeurs de l'abîme je T'invoque, Éternel ».

Rabbi Aba disait : « des profondeurs de l'abîme je T'invoque, Éternel », c'est un endroit mis en réserve là-Haut, correspondant à la profondeur de l'abîme dont sont issus les fleuves et sources dans toutes les directions. Cette profondeur de l'abîme est appelée téchouva. Celui qui veut se repentir et se purifier de ses fautes doit appeler le Saint béni soit-Il dans cette profondeur. Tel est le sens du verset « des profondeurs de l'abîme je T'invoque, Éternel ».

Autrement dit, au moment où l'homme faute devant son Créateur, il apporte son sacrifice sur l'autel, et le Cohen fait expiation pour lui et récite sa prière en sa faveur. À ce moment, la Miséricorde se réveille et les sentences rigoureuses se radoucissent dans les sources qui entrent et sortent. Tous les luminaires sont bénis d'un coup, et l'homme est purifié de sa faute.

DANS LA SALLE DU TRÉSOR

Perles de l'étude
de notre Maître le Gaon et Tsaddik
Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Rien de caché devant tes yeux

« Vous vous tenez aujourd'hui, vous tous, devant l'Éternel, votre Dieu : vos chefs de tribus, vos anciens, vos préposés, chaque citoyen d'Israël (…) »

En pèlerinage sur la tombe de Rabbi Baroukh de Medzibuz, le petit-fils du Baal Chem Tov, de mémoire bénie, j'ai consulté son livre saint, dans lequel il demande pourquoi, si la Torah inclut tout le monde en précisant « vous tous », il est ensuite détaillé : « vos chefs de tribus, vos anciens ».

La Guémara (Roch Hachana 18a) affirme qu'en ce jour du Nouvel An, tous les êtres vivants défilent comme un cheptel devant son propriétaire, qui les fait passer par une ouverture étroite, afin de prélever systématiquement la dixième bête, à titre de maasser (dîme). Telle est l'explication de Rachi, et Rava bar bar 'Hana ajoute au nom de Rabbi Yo'hanan, que toutes sont examinées en un seul regard.

À Roch Hachana, nous nous tenons « tous » devant le Roi du monde pour être jugés. Mais attention : ne croyez pas qu'il ne s'agit que d'un jugement général, et c'est pourquoi la Torah détaille ensuite : « vos chefs de tribus, vos anciens, vos préposés, chaque citoyen d'Israël ». Car chacun est jugé de manière précise sur le moindre geste, connu ou caché des autres. C'est ce qui explique le passage, dans le verset, du plan collectif au plan individuel.

Autre message important de nos Sages : quand neuf bêtes passent par une ouverture étroite, pour consacrer la dixième, on la peint en rouge ; cela évite toute confusion. Pourtant, l'innocente brebis continue à s'ébattre avec ses comparses comme si de rien n'était, ignorant qu'elle va bientôt être abattue.

Il en va de même, toutes proportions gardées, pour nous, le jour de Roch Hachana : le Créateur décrète alors qui vivra, ainsi que la dose de contrariété et de souffrances que connaîtra chacun. Pourtant, il se peut qu'un homme ait en quelque sorte été « marqué » en rouge à son insu, et qu'il poursuive la routine de son existence avec insouciance…

Puisse l'Éternel nous accorder le mérite de nous repentir totalement afin de nous présenter devant Lui le jour du jugement, lavés de toute faute, et d'être inscrits et scellés immédiatement dans le livre de la vie, Amen !

LE SOUVENIR DU JUSTE

Article consacré à la Hilloula du Gaon et Tsadik, célèbre pour ses miracles, Rabbi 'Haïm Pinto Hagadol – que son mérite nous protège – le 26 Eloul

Cent quatre-vingt ans se sont écoulés depuis la disparition de l'éminent Tsadik et kabbaliste, véritable phare du monde oriental, célèbre pour ses prodiges, Rabbi 'Haïm Pinto Hagadol – puisse son mérite nous protéger. La puissance de sa Torah et de sa sainteté, qui s'exprimait à travers son verbe pur, générateur de miracles et de saluts – dans l'esprit de l'adage « Le juste décrète et le Saint béni soit-Il fait exécuter » – se vérifie encore de nos jours. De nombreux Juifs soulignent les incroyables miracles et saluts dont ils ont joui après s'être répandus en prières devant le Créateur, en évoquant le mérite du Tsadik.

Nos Sages nous enseignent que les « justes sont encore plus grands après leur mort que de leur vivant ». Et effectivement, d'année en année, nous sommes témoins d'un grand lot de nouveaux prodiges arrivés à des Juifs, croyants fils de croyants, venus se recueillir sur la sépulture du juste au Maroc pour prier le Tout-Puissant de les épargner de toute détresse et de toute maladie par le mérite du Tsadik.

« Après ma mort, je continuerai à me tenir devant le Saint béni soit-Il pour L'implorer, comme je l'ai fait de mon vivant. Je ne vous abandonnerai pas après mon départ, de même que je ne vous ai jamais abandonnés de mon vivant. »

Tels furent les derniers mots du Tsadik, Rabbi 'Haïm Pinto Hagadol – que son mérite nous protège – prononcés après avoir parlé à un groupe d'élèves proches, sur un ton ardent, au sujet du service divin et de la crainte du Ciel.

Le nom du Tsadik Rabbi 'Haïm Pinto fut vénéré durant des centaines d'années au Maroc et même en dehors de ce pays. Sa renommée et son inspiration divine dépassèrent toutes les frontières, traversant déserts, océans et continents. Dès son plus jeune âge, il bâtit une existence à l'aune de la Torah et de la sainteté, mode de vie qu'il calqua de ses saints ancêtres – que leur mérite nous protège. Il devint célèbre parmi toutes les communautés juives marocaines, tandis que même les Arabes le respectaient, le considérant comme un saint, faiseur de miracles.

Sa notoriété se propagea jusqu'aux contrées lointaines, au Moyen-Orient et en Europe. Des Juifs habitant ces pays lui demandaient de prier en leur faveur, d'implorer le secours et la Miséricorde divine.

La porte de sa maison, à Mogador, était toujours ouverte, de jour comme de nuit, à quiconque avait besoin d'aide, sans exception, qu'il fût riche ou pauvre, éminent ou de basse extraction. Il faisait tout son possible pour aider chaque personne s'adressant à lui.

Après le décès de son Maître, Rabbi Yaakov Bibas, les membres de la communauté vinrent prier Rabbi 'Haïm de le remplacer en tant que Rav de Mogador. Au départ, il refusa, par humilité. Mais, devant l'insistance des dirigeants communautaires, il accepta d'endosser cette charge et de s'occuper des affaires générales comme de celles touchant individuellement les fidèles.

Son œuvre sainte débutait dès minuit. A cette heure, il se maîtrisait comme un lion pour entamer son service divin et son étude de la Torah. Son assistant, Rabbi Aharon Aben'haïm, se levait et se tenait prêt pour lui servir une boisson chaude.

Dans l'ouvrage Chva'h Haïm, il est rapporté qu'une nuit, il entendit deux voix s'élever de la chambre de son Maître. Il pensa : « Si, cette nuit, le Rav étudie avec un compagnon, je dois préparer également une tasse pour cet invité. » Il agit ainsi et apporta dans la chambre de son maître deux tasses de boisson.

Le matin, après la prière, Rabbi 'Haïm appela son chamach et lui demanda :

« Dis-moi, s'il te plaît, pourquoi as-tu changé tes habitudes en m'apportant deux tasses de boisson chaude cette nuit ?

– J'ai entendu que mon maître parlait avec quelqu'un et j'ai pensé servir également l'invité. »

Le Tsadik secoua la tête en silence. Il regarda Rabbi Aharon et lui dit : « Heureux sois-tu, mon fils, d'avoir eu le mérite d'entendre la voix d'Eliahou Hanavi, cette deuxième voix que tu as entendue cette nuit ! Je t'ordonne de ne pas le dévoiler à qui que ce soit. »

Rabbi Aharon respecta l'ordre de son maître durant de nombreuses années et ne révéla pas un mot de ce qu'il avait entendu, malgré son désir de publier la grandeur du juste. Quand arriva le moment pour Rabbi 'Haïm de quitter ce monde, Rabbi Aharon estima qu'il pouvait désormais raconter l'extraordinaire secret aux proches du Tsadik, leur dévoiler qu'Eliahou Hanavi venait étudier avec lui.

Mausolé de Rabbi Haïm Pinto à Essaouira (Maroc)